

Certains Vietnamiens reçoivent des devises étrangères de leurs parents établis au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France ou en Australie.

Jusqu'à présent, les services bancaires étaient nettement insuffisants. Méfiant et peu enclins à déposer leurs devises étrangères à la banque, ceux qui en ont préfèrent souvent se livrer au marché noir.

De nombreux biens de consommation entrent illégalement au Viet Nam. Les exportateurs canadiens devront affronter la concurrence des produits de contrebande, et même de contrefaçon, qui sont vendus meilleur marché, réduisant la compétitivité des importations légales (voir section 4.9).

Il est surtout difficile de vendre aux entreprises vietnamiennes parce que celles-ci manquent de devises fortes pour payer les importations. Étant donné leurs relations commerciales de longue date avec l'ancienne Union soviétique, les sociétés vietnamiennes ont surtout l'expérience du commerce de contrepartie.

Le Viet Nam n'est pas un pays très avancé sur le plan technologique, ce qui explique pourquoi de nombreux produits y sont rudimentaires et désuets. Les exportateurs canadiens doivent donc fournir des produits et services qui s'adaptent à la nature du marché auquel ils sont destinés. À cet égard, il faut tenir compte de divers facteurs, notamment la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, la quantité et de la qualité des matières premières, la disponibilité des pièces de rechange, l'alimentation électrique locale et les conditions générales du marché.

6.2 Contrôles à l'exportation et à l'importation

Sous l'autorité du Conseil des ministres, le ministère du Commerce et du Tourisme régit le commerce extérieur du Viet Nam. De concert avec le Comité d'État au plan, il est chargé de coordonner la stratégie et les objectifs du pays et d'effectuer la planification des exportations et des importations de façon qu'elles respectent les priorités socio-économiques. De plus, le Ministère fournit aux exportateurs et aux importateurs des renseignements sur les marchés et les prix. Il est en outre responsable du contingentement des exportations et des importations, de la délivrance de licences et de la supervision générale du commerce extérieur (voir section 6.6). Les entreprises sont tenues de s'informer des restrictions s'appliquant à certains biens et services.

6.3 Comment trouver un partenaire commercial

Les entreprises locales n'ont pas toutes le droit de participer au commerce extérieur; il est donc essentiel de s'assurer que le partenaire vietnamien possède l'autorisation requise. La Vietcochamber et le ministère du Commerce et du Tourisme peuvent fournir aux sociétés canadiennes une liste des entreprises vietnamiennes qui détiennent une licence d'import-export.